

05.04.2017 – 16:35 Uhr

Accueil extra-familial: Des déductions fiscales plus élevées sont bienvenues, mais d'autres mesures sont nécessaires pour améliorer la conciliation

Bern (ots) -

Le Conseil fédéral a envoyé aujourd'hui en consultation des déductions fiscales plus élevées pour les coûts de l'accueil extra-familial. Travail.Suisse salue cette mesure tout en faisant remarquer que cela ne suffit de loin pas.

Cela doit valoir la peine de travailler. C'est aujourd'hui trop peu le cas en raison des coûts élevés de l'accueil extra-familial. Les déductions fiscales plus élevées que propose le Conseil fédéral amélioreront quelque peu cette situation insatisfaisante, en particulier pour les revenus moyens et élevés. Il restera donc un peu plus d'argent dans le portemonnaie des femmes et des hommes bien formés qui augmentent leur taux d'activité. Il n'y a rien à rétorquer sur ce point.

Comme l'a montré une étude publiée récemment, l'accueil extra-familial des enfants n'est pas fondamentalement plus cher en Suisse que dans les pays voisins. En revanche, les coûts doivent être presque entièrement assumés par les parents. L'Etat et les employeurs n'en prennent à leur charge qu'une très petite partie. Si l'on veut résoudre le fond du problème, d'autres mesures sont nécessaires pour rendre abordable pour vraiment tous les parents le coût de l'accueil extra-familial. Les aides financières supplémentaires, que va traiter le Conseil national à la session spéciale en mai prochain, représentent déjà un premier remède. Une participation plus élevée des pouvoirs publics mais aussi des employeurs aux coûts de l'accueil extra-familial est dès lors nécessaire pour une meilleure conciliation entre la vie familiale et professionnelle et ainsi pour disposer de plus de main-d'oeuvre qualifiée. La politique familiale doit aussi inclure les bas revenus dans ce domaine. Ces derniers ne peuvent acquérir indépendamment un revenu familial suffisant que si les structures d'accueil extra-familiales sont abordables. Les déductions fiscales que propose le Conseil fédéral ne remplacent par conséquent en aucune façon les efforts pour offrir une prise en charge des enfants externe à la famille abordable et de bonne qualité.

« La politique familiale ne se résume pas à la politique fiscale. Ce serait comme si la prévoyance-vieillesse ne reposerait que sur le 3ème pilier », indique Matthias Kuert Killer, responsable du dossier de politique sociale à Travail.Suisse. Si la politique veut vraiment contrer le manque de personnel qualifié, il faut enfin considérer l'infrastructure d'accueil extra-familial comme part intégrante du service public et aussi comme devoir de l'économie.

Contact:

Matthias Kuert Killer, responsable du dossier de politique sociale,
079 777 24 69

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100801080> abgerufen werden.